

## MAQUETTE / MCC L3 Management du Sport (MS) accès santé - MLMSP3-400

### COMPENSATION

*Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.*

#### Obtention des UE -UE validée à 10/20

##### UE - Stage

Si l'étudiant ne se présente pas à la soutenance, il obtiendra la note de 0/20 sur le rapport comme la soutenance.

En session 2, si l'étudiant ne se présente pas à la soutenance, il obtiendra la note de 0/20 sur le rapport comme la soutenance.

2 actions professionnelles au semestre 5 et 2 au semestre 6 sont requises pour pouvoir présenter le rapport de stage au semestre 6.

Aucune action professionnelle ne peut être effectuée sur un événement STAPS ou au sein des 3 associations (Initiative STAPS, Corpo STAPS et MS STAPS)

#### Obtention du Semestre

Toutes les notes aux UE, sauf l'UE des Compétences Transversales, se compensent dans le semestre sauf sur délibération du jury

Aucune validation d'UE par compensation n'est possible au-dessous de 8/20 sauf sur délibération du Jury

Semestre non validé si note <8 sur une UE ou si ECUE Anglais <8 sauf sur décision du jury

#### Obtention de l'Année

Compensation automatique entre les 2 semestres.

Cependant année non validée si moyenne UE STAPS <10 ou si note <8 à une UE ou si ECUE Anglais <8 (Pour les deux semestres) sauf sur décision du jury

#### Note éliminatoire

Moyenne au Stage sauf sur décision du jury

#### Remarque générale

Il revient au seul jury en délibération de décider du résultat du semestre, de l'année, au-delà des règles ci-dessus.

### REDOUBLEMENT

La limitation du nombre de redoublements est définie à 1 à partir de la rentrée 2023-24 (licence en 4 ans maximum sauf dérogation pour des cas particuliers, notamment les étudiants sportifs de haut niveau et les étudiants issus de licence 1 en 2 ans).

#### Accès en 2ème année de santé (LAS) (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Masso-Kinésithérapie)

Les prérequis pour candidater aux études de santé doivent être validés en 1ère session (voir MCC Médecine)

#### Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

